



Métropole de Lyon

# Circuit d'orientation des candidatures jeunes

## Un Chez-soi d'abord Jeunes Lyon

### Les étapes d'une orientation :

- ❶ **Des prescripteurs ou référents de la demande**, proches du public (ASE, hôpital, structures médico-sociales, mandataires judiciaires...), informent les jeunes sur le dispositif et leur donnent le document à leur attention, puis déposent l'ensemble des éléments du dossier d'admission sur la plateforme <https://ucsd.placedabord.fr/>. La demande est enregistrée à la date d'ouverture du dossier administratif.
- ❷ **La responsable administrative du Chez-soi d'abord** étudie la complétude des dossiers
- ❸ **Une commission d'orientation** est organisée avec un calendrier et un nombre de places disponibles. Elle réunit les équipes d'orientation : l'EMPP – Interface SDF, le PEP'S du Vinatier, le Service du SUAL du Vinatier et le CSAPA de la Croix Rousse, le samu social jeune d'Alynéa, L'accueil de jour l'Orée AJD, l'équipe référente insertion des jeunes ASE Plan Pauvreté de la Métropole de Lyon, La MVS qui apprécieront des critères d'éligibilités du jeune.  
A l'issue de la commission, la décision est communiquée au référent de la demande sous 15 jours via la plateforme.
- ❹ En cas d'admission, **une rencontre** est ensuite organisée avec la personne dans le dispositif, l'équipe qui oriente (selon le choix de la personne) et l'équipe du Chez-soi afin de lui présenter le dispositif puis recueillir sa demande de logement. Cette rencontre est le premier jour de **l'inclusion** de la personne. L'équipe du Chez-soi a alors un délai maximum de 8 semaines pour lui faire visiter au moins un logement qui corresponde à ses critères. Un travail de partenariat rapproché démarre alors entre les équipes d'amont, les mandataires judiciaires éventuels et l'équipe du Chez-soi afin de respecter le calendrier du locataire.

### CIRCUIT D'ORIENTATION

1

Prescripteur / Référent de la demande  
proche de ces publics (ASE, structures médico-sociales, hôpital, mandataires judiciaires...)

3

Commission d'orientation

2

Responsable administrative du  
Chez-soi d'abord

Dépôt de candidature sur le logiciel HOPE  
<https://ucsd.placedabord.fr>  
(Pour une première connexion, demander un accès à  
[commission.jeunes@ucsa-lyon.org](mailto:commission.jeunes@ucsa-lyon.org))

4

Intégration dans le dispositif  
des jeunes admis



Métropole de Lyon

## Critères d'éligibilités et justificatifs à fournir

Le référent de la demande qui rencontre une personne souhaitant intégrer le dispositif Un Chez-soi d'abord doit s'assurer que toutes les conditions d'éligibilités suivantes soient remplies :

- **Être âgé de 18 à 22 ans révolu au moment de l'entrée dans le dispositif**
- **Être en situation régulière sur le territoire français**

*Fournir une copie de la CNI ou du titre de séjour en cours de validité*

- **Être sans domicile ou en risque de le devenir.**

*Fournir la note de situation* permettant d'évaluer la situation sociale et le risque d'itinérance de la personne : document « 01\_Note\_situation\_Jeunes »

- **Bénéficier (ou pouvant bénéficier) de ressources stables**

*Fournir un justificatif de ressources si des ressources existent*

- **Relever (ou pouvant relever) d'un régime de protection sociale**

*Fournir une attestation des droits CPAM*

- **Présenter des besoins d'accompagnement élevés** (établi par le questionnaire d'orientation complété - score MCAS)

Le questionnaire d'orientation peut être rempli conjointement entre les différents professionnels et n'a pas vocation à être soumis à la personne elle-même. Il sert d'indicateur pour confirmer un besoin d'accompagnement soutenu ou pour identifier une déficience qui pourrait être un frein à l'autonomie

*Il peut être directement complété dans le logiciel ou en complétant le document « 02\_J\_Grille\_MCAS\_Jeunes »*

- **Etre volontaire pour intégrer les dispositifs**

*Fournir la présentation du dispositif à destination du candidat lue et signée par ce dernier : document « 03\_J\_Information\_aux\_Jeunes » à joindre dans la partie Volonté d'intégrer le dispositif*

- **Présenter des troubles psychiatriques apparentés à la psychose (hors déficience modérée à sévère)**

*Le certificat médical doit complété par un médecin et déposé par le référent sur le logiciel : document « 04\_Doc\_medical\_Jeunes »*

## Précisions pour la saisie du dossier Jeunes :

Attention certains champs sont à compléter selon les directives qui suivent.

- Dans l'onglet Personne concernée :
  - Choisir dans le champ Dispositif demandé : **UCSDJ**
  - Choisir dans le champ Origine de la demande : **Référent**
- Dans l'onglet Référents :
  - Pour l'**équipe d'orientation sollicitée** choisir : **UCSA Lyon\* - Commission JEUNES**
  - Pour le **médecin d'orientation sollicité** choisir : **Commission JEUNES**